



Coupe Georges Baptiste

— DEPUIS 1961 —

REGLEMENT DU CONCOURS



Né le 15 septembre 1882, à Rouen, Georges Baptiste apprend en même temps la cuisine, la pâtisserie et la confiserie. Il commence sa carrière à l'étranger comme commis de cuisine. A la suite d'une riche expérience en cuisine il finit par s'orienter vers le restaurant. Successivement maître d'hôtel au café de Paris, à l'hôtel Ritz, au café Riche, il devient directeur de restaurant à l'hôtel Majestic de Cannes jusqu'en 1914. Après la guerre, il reprend la direction de l'hôtel Majestic jusqu'à sa fermeture, en 1936. C'est alors qu'il décide d'ouvrir son propre établissement à la Baule : l'hôtel de la Roseraie. On lui doit également deux ouvrages : "la Couronne Royale des Grands Vins" et "La Grande Cuisine moderne au XXème siècle".

Créée en 1961, pour rendre hommage à Georges BAPTISTE disparu un an auparavant, la Coupe Georges Baptiste a pour objectif de promouvoir le « Service en salle » et valoriser les jeunes maître d'hôtel dans le but de dynamiser la profession.

À une époque, où la profession cherchait à affirmer son identité et son excellence, la Coupe Georges Baptiste est née avec une ambition claire :

« Élever le service au rang d'art, valoriser les femmes et les hommes qui le pratiquent, et transmettre des valeurs fondamentales de rigueur, d'élégance, de respect du client et de culture professionnelle ».

Au fil des décennies, la Coupe Georges Baptiste s'est imposée comme un concours de référence, révélateur de talents, accompagnant l'évolution des pratiques du service et de la commercialisation, tout en restant fidèle à l'esprit d'exigence et de transmission voulu par son fondateur.

Aujourd'hui, dans un contexte de transformation des métiers de l'hôtellerie-restauration, la Coupe Georges Baptiste poursuit cette mission historique en s'adressant toujours aux jeunes professionnels et depuis 1975 aux élèves, futurs ambassadeurs du service français. Ce concours s'inscrit dans une démarche résolument moderne, intégrant les enjeux contemporains de durabilité, d'innovation, de responsabilité sociale et d'excellence professionnelle.

Participer à la Coupe Georges Baptiste, c'est ainsi s'inscrire dans une tradition d'excellence, tout en contribuant à l'avenir des métiers du service.

La Coupe Georges Baptiste : Le Sanctuaire des Arts de la Table

Participer à la Coupe Georges Baptiste, c'est embrasser un héritage et porter haut les couleurs de l'hospitalité française. Ce concours ne se limite pas à la maîtrise technique ; il est le gardien de valeurs qui font l'âme du métier de salle.

L'Excellence et la Rigueur technique

Au cœur de la compétition réside l'exigence absolue. Qu'il s'agisse de la précision du geste lors d'un flambage au guéridon, de la maîtrise du tranchage ou de la connaissance encyclopédique des produits (vins, fromages, eaux minérales), le concours valorise la technique pure. C'est l'éloge du "beau geste" qui transforme le service en une véritable performance.

La Transmission et le Partage

Inspiré par la volonté de Georges Baptiste de former les futures générations, le concours est un pont entre les époques. Les professionnels chevronnés et les membres du jury, souvent Meilleurs Ouvriers de France (MOF), n'y viennent pas seulement pour juger, mais pour transmettre un savoir-faire immatériel. La bienveillance et l'émulation collective y sont des piliers fondamentaux.

L'Élégance de la Posture et de l'Esprit

Le service en salle est un théâtre. La Coupe Georges Baptiste met en lumière le "savoir-être" : l'art de la parole (en français comme en anglais), la courtoisie, l'écoute et l'intelligence situationnelle. Les candidats apprennent à sublimer le travail de la cuisine par leur éloquence et leur sens de l'accueil, rappelant que le serveur est l'ambassadeur final du goût.

L'Humilité au Service de l'Hôte

Malgré le haut niveau de compétition, la valeur centrale reste le client. Le concours rappelle que toute cette virtuosité n'a qu'un seul but : offrir un moment d'exception. C'est cette humilité devant le plaisir de l'hôte qui fait la noblesse de ce concours.



Article 1 : Objet et finalité du concours

La Coupe Georges Baptiste (CGB) est un concours national de référence ayant pour objectif de promouvoir l'excellence des métiers du service en restauration et de la commercialisation, de valoriser les compétences professionnelles, humaines et culturelles des candidats, et de contribuer à l'attractivité et à l'évolution des métiers de la filière hôtellerie-restauration.

Article 2 : Participation :

La Coupe Georges Baptiste est ouverte à deux catégories distinctes, faisant l'objet de classements, titres et récompenses séparés.

2.1 Au niveau national :

2.1.1 Catégorie élèves :

Peuvent participer les candidats remplissant l'ensemble des conditions suivantes :

- Des élèves scolarisés dans les écoles hôtelières ou C.F.A. publics ou privés.
- Les élèves sont issus des classes de :
 - o Terminale C.A.P CSHCR,
 - o Première et terminale Baccalauréat Professionnel CSR,
 - o Première et terminale Bac STHR
 - o 1^{ère} et 2^{ème} année Brevet Professionnel Arts du service et commercialisation en restauration
- Et doivent être âgés de moins de 20 ans au 1^{er} janvier de l'année de la finale.

La carte d'identité et le certificat de scolarité seront à fournir avec le dossier d'inscription.

2.1.2 Catégorie jeunes professionnels :

Peuvent participer les candidats remplissant l'ensemble des conditions suivantes :

- Des jeunes professionnels travaillant dans les établissements de restauration, cela inclut les alternants en BTS MHR option A.
- Les jeunes professeurs de service ou formateurs en établissement de formation hôtelière
- Être domicilié en France métropolitaine, en outre-mer ou Monaco.
- Être en poste au moment de la finale nationale
- Être âgés de moins de 35 ans au 1^{er} janvier précédant la finale.

La carte d'identité et une attestation de présence dans l'établissement seront à fournir avec le dossier d'inscription.

2.2 Au niveau européen et mondial :

Le concours « Coupe Georges Baptiste » est décliné en version européenne et internationale. Lorsque ces versions ont lieu, les lauréats « professionnels » et « élèves » seront les représentants du pays pour le concours européen ou international de l'année suivant leur victoire.

Pour des raisons d'équité avec les autres pays, sont exclus les lauréats professeurs ou formateurs en tant que représentant de leur pays. Ainsi c'est le jeune professionnel ayant obtenu le plus de point qui représentera la Coupe Georges Baptiste en finale européenne, voire mondiale.

Article 3 : Organisation du concours « catégorie élèves » :

La Coupe Georges Baptiste se déroule en deux phases obligatoires :

1. Sélections régionales
2. Finale nationale

Les épreuves sont définies par le bureau national.

3.1 Sélections régionales

3.1.1 : Organisation

La Coupe Georges Baptiste est représentée en « région ou regroupement d'académies » par les « correspondants académiques et régionaux ». Ces derniers ont pour mission d'organiser la finale régionale qui les incombe. Pour cela, les correspondants prendront appui sur le présent règlement du concours, mais également le « guide d'accompagnement du correspondant ».

En acceptant la mission les « correspondants académiques et régionaux » s'engagent à être équitables et impartiaux envers tous les établissements de formation quant à :

- la diffusion simultanée de toutes informations liées au concours ;
- la notation des candidats ;
- la bienveillance envers les candidats.

La France métropolitaine est divisée en 18 régions regroupant parfois plusieurs académies. Cela conduit donc à l'organisation, au maximum de 18 finales régionales, et à la sélection maximum de 18 candidats pour la finale nationale.

Pour des questions de praticité, d'entente et de logistique, les régions sont les suivantes :



Région Nord-Pas de Calais : Académie de Lille

Région Picardie : Académie d'Amiens

Région Normandie : Académie de Normandie

Région Bretagne : Académie de Rennes

Région Pays de la Loire : Académie de Nantes

Région Centre : Académie d'Orléans-Tours

Région Ile de France et Champagne : Académies de Versailles – Paris – Créteil et Reims

Région Alsace - Lorraine : Académies de Nancy-Metz et de Strasbourg

Région Bourgogne Franche-Comté : Académies de Dijon et Besançon

Région Rhône-Alpes : Académies de Lyon et Grenoble

Région Auvergne : Académie de Clermont-Ferrand

Régions Poitou-Charentes et Limousin : Académie de Poitiers et Limoges

Région Aquitaine : Académie de Bordeaux

Région Midi-Pyrénées : Académie de Toulouse

Région Languedoc Roussillon : Académie de Montpellier

Région PACA : Académies de Aix-Marseille et Nice, et Monaco

Région Corse : Académie de Corse

Chaque établissement pourra présenter jusqu'à 2 élèves, de même niveau ou de niveaux différents. A la clôture des inscriptions et à la marge et après validation du bureau de la CGB, le correspondant régional se réserve le droit, de limiter ou d'augmenter le nombre de participants par établissement en fonction du nombre total de candidats à la sélection régionale.

3.1.2 : Modalité de qualification pour la nationale :

Les candidats participeront à plusieurs ateliers théoriques et pratiques. Chaque atelier donnera une note indépendante d'un atelier à l'autre.

À l'issue de l'ensemble des ateliers, l'ensemble des notes sera additionné et les candidats classés par ordre de nombre de points obtenus.

Dans un souci de bienveillance, l'ensemble des candidats n'étant pas sur le podium, est annoncé comme étant 4^{ème} exæquo.

Pour chaque finale régionale, le candidat ayant obtenu le nombre de points le plus élevé est sélectionné pour accéder à la finale nationale. Si ce dernier se désiste et libère sa place à la finale nationale, un repêchage sera alors réalisé en prenant le candidat suivant ayant eu le nombre de points le plus élevé.

La Coupe Georges Baptiste s'engage à transmettre par le biais du correspondant académique, sur demande des professeurs accompagnateurs, la grille de notation.

3.2 Sélections nationales

3.2.1 Modalité de participation

La finale nationale réunit l'ensemble des candidats qualifiés à l'issue des finales régionales.

Seuls les candidats dont l'établissement de formation se sera acquitté des frais d'inscription à la finale nationale de la Coupe Georges Baptiste pourront y participer.

Tous les candidats repartent à zéro en termes de notation. Aucun point acquis lors des finales régionales n'est conservé.

Les candidats participeront à plusieurs ateliers théoriques et pratiques. Chaque atelier donnera une note indépendante d'un atelier à l'autre.

À l'issue de l'ensemble des ateliers, l'ensemble des notes sera additionné et les candidats classés par ordre de nombre de points obtenus.

Dans un souci de bienveillance, l'ensemble des candidats n'étant pas sur le podium, est annoncé comme étant 4^{ème} exæquo.

Est déclaré(e) lauréat(e) de la « Coupe Georges Baptiste élèves » le ou la candidat(e) ayant obtenu le plus grand nombre de points à l'issue de l'ensemble des épreuves de la finale nationale.

La Coupe Georges Baptiste s'engage à transmettre, sur demande des professeurs accompagnateurs, la grille de notation.

Article 4 : Organisation du concours « catégorie jeunes professionnels » :

La Coupe Georges Baptiste se déroule en deux phases obligatoires :

1. Sélection nationale
2. Finale nationale

Les épreuves sont définies par le bureau national.

4.1 Sélection nationale

4.1.1 : Organisation

La sélection nationale est organisée et réalisée par les membres du bureau et la commission « sujet jeunes professionnels ».

Chaque candidat potentiel devra manifester son intention de participer à la sélection nationale et à la finale nationale de la coupe Georges Baptiste par l'envoi d'un bulletin d'inscription. Ce dernier sera disponible avec les sujets de l'année.

Seuls les candidats inscrits pourront participer à la sélection nationale.

Cette sélection se fera autour de 2 épreuves qui nécessiteront aux candidats d'avoir un accès à Internet, ainsi que du matériel type caméra ou smartphone, permettant l'enregistrement de vidéos.

4.1.2 : Modalité de qualification pour la nationale :

À l'issue des 2 épreuves, l'ensemble des notes sera additionné et les candidats classés par ordre de nombre de points obtenus.

Seuls les 10 meilleurs candidats seront sélectionnés pour la finale nationale. Si l'un des sélectionnés se désiste et libère sa place à la finale nationale, un repêchage sera alors réalisé en prenant à partir du 11^{ème} candidat ayant eu le nombre de points le plus élevé.

4.2 Finale nationale

La finale nationale réunit l'ensemble des candidats qualifié à l'issue de la sélection nationale.

Tous les candidats repartent à zéro en termes de notation. Aucun point acquis lors de la sélection nationale n'est conservé.

Les candidats participeront à plusieurs ateliers théoriques et pratiques. Chaque atelier donnera une note indépendante d'un atelier à l'autre.

À l'issue de l'ensemble des ateliers, l'ensemble des notes sera additionné et les candidats classés par ordre de nombre de points obtenus.

Dans un souci de bienveillance, l'ensemble des candidats n'étant pas sur le podium, est annoncé comme étant 4^{ème} exæquo.

Est déclaré(e) lauréat(e) de la « Coupe Georges Baptiste jeunes professionnels » le ou la candidat(e) ayant obtenu le plus grand nombre de points à l'issue de l'ensemble des épreuves de la finale nationale.

Article 5 : Jury et évaluation

Les épreuves sont évaluées par un jury composé de professionnels, d'enseignants et de représentants des partenaires du concours. Tout jury s'engage à respecter les principes de neutralité, d'impartialité et d'équité.

Les décisions des jurys sont souveraines et sans appel.

Les critères d'évaluation sont définis par les membres du bureau de la Coupe Georges Baptiste et les commissions de travail sur les sujets

Article 6 : Tenue, comportement et éthique

Une tenue professionnelle réglementaire est exigée à chaque étape du concours. Il est demandé aux candidats de ne pas avoir de signe distinctif lié à l'établissement de formation ou l'établissement professionnel.

Si tel n'était pas le cas, il pourrait être demandé aux candidats de cacher le signe distinctif.

Les candidats doivent adopter un comportement conforme aux valeurs du métier : respect, courtoisie, ponctualité, professionnalisme.

Tout manquement grave (fraude, tricherie, comportement inapproprié ou dangereux) pourra entraîner l'exclusion immédiate du concours.

Article 7 : RGPD, Droit à l'image, droit d'auteur et communication

Dans le cadre de son inscription et de sa participation à la Coupe Georges Baptiste, le candidat est amené à communiquer des données personnelles (nom, prénom, coordonnées, établissement, etc.).

Ces données sont collectées par l'association Coupe Georges Baptiste, responsable de traitement, aux fins exclusives de :

- la gestion administrative du concours ;
- l'organisation des épreuves (régionales, nationale et internationale) ;
- la communication institutionnelle liée à l'événement.

Les données sont conservées pendant une durée indéterminée à compter de la fin de la participation, sauf obligation légale contraire. Elles sont destinées uniquement aux membres de l'organisation et, le cas échéant, à ses partenaires institutionnels dans le cadre strict du concours. Elles ne font l'objet d'aucune cession à des fins commerciales.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, le candidat dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité de ses données. Ces droits peuvent être exercés à tout moment en contactant : coupegeorgesbaptiste@gmail.com

Dans le cadre de la Coupe Georges Baptiste, des photographies, vidéos et enregistrements sonores peuvent être réalisés.

En participant au concours, le candidat autorise gracieusement l'association Coupe Georges Baptiste à capter, reproduire et diffuser son image et/ou sa voix, sur tout support de communication (site internet, réseaux sociaux, supports imprimés, presse, vidéos, etc.), dans le cadre exclusif :

- de la promotion du concours ;
- de la valorisation des métiers de la salle et du service.

Cette autorisation est consentie :

- pour une durée indéterminée ;
- pour une diffusion dans le monde entier ;
- sans aucune contrepartie financière.

L'association s'engage à ne pas faire un usage commercial ou préjudiciable de ces images et à respecter la dignité des personnes.

Le candidat peut retirer son consentement à tout moment pour l'avenir, par simple demande écrite à : coupegeorgesbaptiste@gmail.com

Une autorisation de droit à l'image sera à compléter et à renvoyer avec le dossier d'inscription de chaque candidat.

Article 8 : Démarche éco-responsable

La Coupe Georges Baptiste s'inscrit dans une démarche écoresponsable visant à :

- Limiter le gaspillage alimentaire ;
- Privilégier des produits de saison ;
- Réduire l'usage de consommables jetables ;
- Travailler et mettre en avant des partenaires engagés et responsables

Article 9 : Acceptation et évolution du règlement

La participation à la Coupe Georges Baptiste vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement peut être modifié annuellement par les membres du conseil d'administration de la Coupe Georges Baptiste, afin de s'adapter à l'évolution des métiers, des formations et des enjeux du secteur.

----- FIN -----